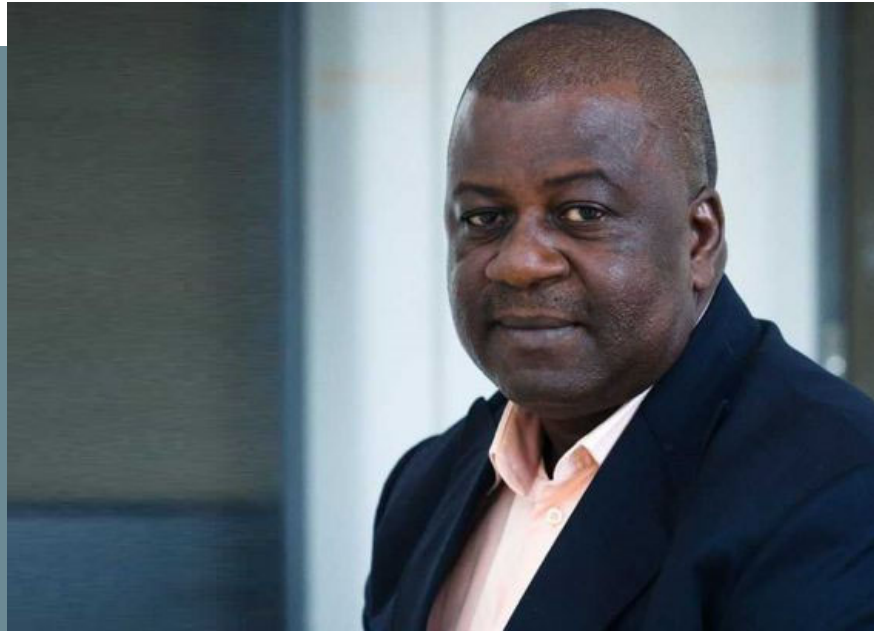


INTERVIEW AVEC MONSIEUR ISIAKA DIABY : « LE PROCESSUS DE RECONCILIATION A ETE UN ECHEC »

PAR MARIE NGUETTIA,
CHARGÉE DE PROGRAMME, RLS



Isiaka Diaby, Président du Collectif des Victimes en Côte d'Ivoire

Pouvez-vous vous présenter ?

Je suis Isiaka Diaby, de nationalité ivoirienne, Directeur de Société import/export, transport et courtage de 1993 en 2000.

Le 25 octobre 2000, lors d'une marche pour le report de l'élection présidentielle organisée par le Rassemblement de Républicains (RDR), je fus arrêté à bord de ma voiture lors d'un contrôle d'identité dans un barrage routier et conduit à la gendarmerie d'Agban, un camp militaire d'Abidjan, accusé d'être l'organisateur de la marche d'Abobo-Adjamé pour le report de l'élection.

A Agban j'ai subi des actes de torture et traitements inhumains ainsi que plusieurs autres personnes, d'où je suis devenu rescapé du charnier yopougon le 26 octobre 2000. Tout ceci a motivé la création du collectif dont j'étais le secrétaire à l'organisation (coordonnateur) et maintenant le Président, pour promouvoir,

protéger et défendre les droits des victimes des violences armées des crises ivoiriennes.

Présentez-nous le collectif ?

Le collectif a été créé pour combler un besoin de justice répressive et réparatrice, d'aide et d'assistance aux victimes et familles des victimes des différentes crises qu'a connues la Côte d'Ivoire depuis 2000. Il a été mis en place pour venir en aide aux victimes des différentes crises. Agir ensemble pour la non-répétition des faits par des actions en justice ainsi que la recherche de la vérité ; défendre les droits des victimes, lutter contre l'impunité et œuvrer pour l'application des lois existantes. Le collectif a mené plusieurs projets depuis sa création, à savoir l'identification des victimes, la classification des victimes par catégorie de préjudice subis, la prise en charge des victimes. Sur 27 dossiers constitués, 25 ont été

traités. 4000 enfants orphelins et enfants en conflit avec la loi [*enfant dont les agissements tombent sous le coup de la loi et qui est appelé à faire face au système institutionnel de réparation des torts causés à autrui ou à la société*] pour être pris en charge par la programme d'assistance du gouvernement à travers le ministère de la Solidarité. Le collectif aide aussi les blessés dans le domaine de la santé.

Le collectif dans ses actions de lutte contre l'impunité a travaillé avec la cellule spéciale d'enquête et d'instruction pour le recensement des tombes isolées et fosses communes où des victimes sont enterrées. Il a réalisé les exhumations des fosses communes disséminées ça et là dans des communes d'Abidjan, villages et villes du pays et situées parfois sur les aires de jeux des enfants et maisons habitées. Il a collaboré avec les structures comme le ministère de la Solidarité et la Cellule spéciale d'enquête, dans la lutte contre l'impunité et de l'indemnisation des victimes. Dans le cadre du Programme national de cohésion sociale, 4500 victimes en cours d'indemnisation ont été recensées.

Quelle appréciation faites-vous du processus de réconciliation ?

Le processus de réconciliation a été un échec pour moi et cela est dû à un problème de gouvernance, né d'une politique de clientélisme et du culte de la personnalité. Ainsi, bien que plusieurs structures aient été mises en place, la réconciliation demeure toujours un défi en Côte d'Ivoire. Nous retenons avec regret une démission de la société civile qui ne s'implique pas davantage dans les actions initiées en faveur de la réconciliation, surtout dans le sens de soutenir les actions des victimes ; idem pour la population civile qui ne s'intéresse pas aux actions relatives à la réconciliation et de l'assistance aux victimes. Nous déplorons également l'exploitation des situations des victimes et familles de victimes à des fins de commerce politique et d'enrichissement illicite. Il est important donc de créer des

conditions favorables pour amener la population à s'intéresser à la réconciliation. Ainsi des débats et des échanges publics libres pourront contribuer à la réconciliation en permettant à la population de s'exprimer et de contribuer sainement au processus.

Pensez-vous que les droits des victimes sont respectés dans ce processus ?

Je pense que de façon générale les victimes ne sont pas vraiment associées aux différentes initiatives gouvernementales. Elles ne sont pas écoutées encore moyen la prise en compte de leurs besoins dans le processus d'indemnisation, situation qui soulève la question fondamentale de la transparence dans la gestion des affaires publiques et sociétales. Cependant, notre association a pu difficilement collaborer avec le Programme national de cohésion sociale à l'établissement de la liste des victimes. Je pense aussi que l'aide aux victimes est devenue un fonds de commerce pour certains acteurs qui s'enrichissent au détriment des victimes, dans la réalisation des objectifs des missions respectives qui leur ont été assignées.

Que proposez-vous pour une vraie réconciliation ?

Comme nous l'avons noté plus haut, il existe un problème de gouvernance qu'il faut chercher à résoudre en mettant les personnes qu'il faut au bon endroit. Il faut ouvrir le débat en créant des plateformes de discussions et d'échanges publics pour permettre à la population, victimes et familles des victimes de s'exprimer librement. Il est aussi important que la société civile s'engage activement et davantage auprès des victimes pour les accompagner dans leurs différentes initiatives.

Enfin, mes remerciements à la Fondation pour cette interview. Nous espérons pouvoir collaborer avec elle dans nos futures initiatives.

Tous les articles publiés sur ce site ont été écrits de manière indépendante. Les opinions exprimées engagent leurs auteurs et ne représentent pas nécessairement celles de la Rosa Luxemburg Stiftung